



AR PREFECTURE

016-200054047-20201202-2020\_12\_02\_8-DE  
Reçu le 04/12/2020

**Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- Approuve l'installation de nouvelles caméras sur la commune,
- Décide d'inscrire la dépense au budget de la commune,
- Sollicite un financement au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 03 décembre 2020

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

